

# points - *infos* DE REPÈRES

n° 28, novembre 2014

BULLETIN NUMÉRIQUE ET PÉRIODIQUE DE L'IRHSES

IRHSES, 46 avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 - tel : 01 40 60 23 11 - E.mail : irhses@snes.edu - www.irhses.snes.edu

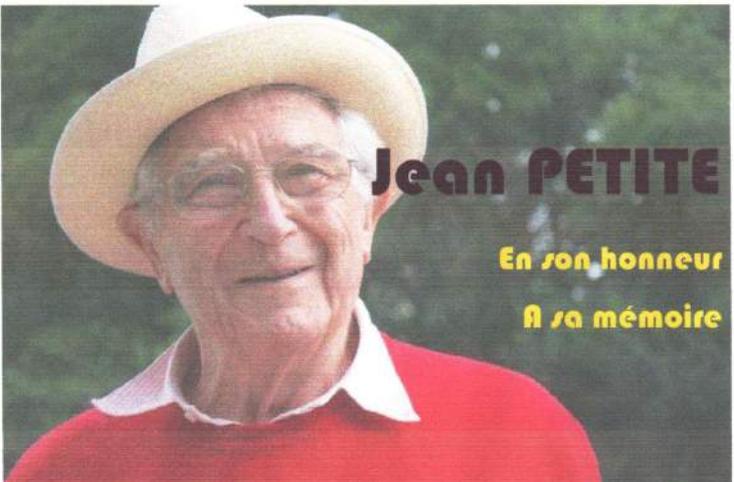


**HOMMAGE À  
JEAN PETITE  
1924-2014**

Nous avons rassemblé pour cet hommage :

- Le texte de la biographie de Jean petite qui va paraître en novembre prochain dans le tome 10 du Dictionnaire Maitron,
- Une sélection de documents et de photos illustrant la richesse de son parcours militant,
- Des témoignages de militant(e)s qui l'ont connu et ont travaillé avec lui.

Le SNES et l'IRHSES étaient représentés à cette réunion par Monique Vuailat qui prit la parole en notre nom à tous, Daniel Robin et Alain Dalançon.



**Jean PETITE**  
9 décembre 1914 - 30 mai 2014

**Sa famille, son entourage, vous invite à partager un moment en son honneur et à sa mémoire :**

**Vendredi 4 juillet 2014 à 14 h**  
**Salle de la mer**  
**Rue Victor Tesnière**  
**Bernières sur Mer (14)**

Coup sur coup, deux militants, fondateurs de notre syndicalisme, sont décédés au mois de mai, André Dellinger puis Jean Petite. Le père de la « revalo » et celui de « l'École progressive ». Le « corpo » et le « pédago » disait-on. Un peu rapidement. Car l'un et l'autre furent toujours très attentifs à la complémentarité des revendications et à leur synthèse et ne s'enfermèrent jamais dans une spécialisation. Sans doute apprécièrent-ils différemment certaines priorités, notamment au début des années 1980 sur la stratégie. Mais ils militèrent toujours pour l'unité d'action dans la FEN et dans le mouvement syndical. Et au-delà au plan politique à gauche, en conservant en toute circonstance l'indépendance syndicale, quitte à s'opposer à leur propre parti politique. Ajoutons que la dimension internationale du combat politique et syndical leur importait beaucoup.

Le SNES et l'IRHSES se devaient de leur rendre hommage. Nous le faisons notamment à travers des numéros spéciaux de PDR-Infos., comme nous l'avons fait pour Gérard Alaphilippe.

Cet hommage à Jean Petite a pu être bouclé en premier car il reprend en grande partie le livre d'or remis à sa famille lors de la réunion du 4 juillet à Bernières. Il sera suivi d'un PDR-infos en hommage à André Dellinger ;

# PETITE Jean, Noël

**Né le 9 décembre 1924 à Paris (XIII<sup>e</sup> arr.) ; mort le 30 juin 2014 à Newcastle (Angleterre) ; professeur de philosophie ; militant de la JEC, Résistant de « Défense de la France », fondateur du JLN ; militant syndicaliste, secrétaire de la section départementale du Calvados de la FEN (1961-1966), secrétaire de la section académique de Caen du SNES (1964-1966), secrétaire national pédagogique (1967-1981), secrétaire général adjoint (1981-1985) ; secrétaire général de la FIPESO (1982-1986) ; militant du PSU puis du PS, animateur de « Démocratie et Université » ; militant du Mouvement de la Paix et de l'Appel des cent.**



Le père de Jean Petite, originaire du Doubs, qui avait combattu à Verdun et aux Dardanelles, s'engagea après la Guerre 1914-1918 dans la Garde républicaine où il devint officier. Sa mère, originaire de Cosne-sur-Loire (Nièvre), était titulaire du brevet supérieur. Ses parents lui donnèrent une éducation catholique et l'envoyèrent commencer sa scolarité à l'école privée Pierre de Luxembourg à Issy-les-Moulineaux (Seine), près du Grand séminaire. Mais après les événements de février 1934, il fut envoyé en classe de septième au lycée public Jules Michelet de Vanves (Seine) où il demeura jusqu'en troisième, tandis que sa sœur fut scolarisée au lycée Camille Sée.

Durant la « drôle de guerre » en 1939-1940, sa famille préféra éloigner les enfants de la capitale, de sorte qu'il effectua sa seconde au collège de Cosne-sur-Loire. Il revint en classe de première au lycée Michelet en 1940-1941, changea d'établissement pour faire sa « philo » en 1941-1942 au lycée Louis le Grand où il entra, après l'obtention du baccalauréat, en hypokhâgne à la rentrée 1942. Son père avait démissionné de la Garde républicaine, pour devenir chef de la sécurité des musées de France ; la famille habita donc, à partir de septembre 1942, dans un logement de fonction au Louvre.

Au cours de cette période, Jean Petite trouva dans le militantisme à la fédération de Paris de la Jeunesse des étudiants catholiques « le fil conducteur qui lui manquait entre religieux et politique », grâce au père jésuite Bith qui invitait les jeunes à la résistance spirituelle. Il eut bientôt des contacts avec *Témoignage chrétien* et « Défense de la France », un groupe de résistance fondé en juillet 1941 autour de Philippe Viannay. Il avait eu le temps de passer le certificat d'études latines à la Sorbonne quand il annonça au printemps 1944 à son professeur d'histoire, François Gadrat, qu'il ne finirait pas son année de khâgne. Après avoir distribué journaux et tracts, il avait en effet décidé d'entrer dans le maquis FFI Seine-et-Oise nord, pour préparer l'insurrection armée auprès de Philippe Viannay dont il fut un agent de liaison.

Jean Petite participa à l'euphorie de la Libération et se rendit en Angleterre à l'automne 1944 dans une délégation FFI conduite par [Maurice Kriegel-Valrimont](#) pour l'anniversaire du 11 novembre. Mais il fut témoin des rivalités entre mouvements de la Résistance et partis. Délégué de « Défense la France » avec Gérard Lefebvre, futur créateur de *Sciences et Avenir*, pour la fondation des « Jeunes de la Libération nationale » du MNL (Mouvement de Libération nationale), il refusa de se laisser embrigader dans la création de l'UJRF (Union de la jeunesse républicaine de France) souhaitée par les communistes, comme il refusa ensuite de se laisser manipuler par les gaullistes pour réactiver le JLN.

Au début de l'année 1945, Jean Petite décida de reprendre ses études en khâgne et à la Sorbonne. Il obtint les certificats de philosophie générale et logique, de morale et sociologie et d'histoire générale

de la philosophie, en continuant de militer au groupe Lettres de la Sorbonne et à Radio-Sorbonne dont il eut la responsabilité éditoriale. Puis en 1946, il compléta sa licence de philosophie par les certificats de psychologie générale, d'études grecques et de littérature française. Cette année-là, il épousa le 16 juillet à Châtenay-Malabry (Seine, Hauts-de-Seine) une camarade, Marie-Noëlle Roederer, née le 31 décembre 1923 à Dillingen (Sarre), fille de Joseph Roederer, dirigeant d'aciérie dans la Sarre, rencontrée dans la Résistance à Défense de la France et dont la sœur, Hélène, étudiante en histoire, elle-même résistante dans le même réseau, fut arrêtée en juin 1944 et mourut en déportation à Ravensbrück. Le couple s'installa dans la grande maison des Roederer, rue Jean Longuet, à Châtenay-Malabry ; de cette union allaient naître sept enfants (Guillaume, Jean-Christophe, Hélène-Marie, Pierre-Côme, Laurent, Agnès, Valérie).

Pas du tout tenté par l'entrée en politique, ni dans la démocratie chrétienne du MRP ni dans le socialisme de la SFIO, Jean Petite décida de continuer à se consacrer à ses études. Il suivit l'enseignement de Ferdinand Alquié et prépara avec ce professeur un diplôme d'études supérieures au sujet ambitieux « L'Homme concret chez Descartes et Spinoza », qu'il soutint en 1947. Ce retour au réel s'accompagnait du désir d'acquérir une formation scientifique, à travers la préparation du certificat de géologie générale qu'il obtint la même année : « Ainsi la terre s'ouvrait à la vie, la vie à l'Homme et pour certains à Dieu. »

Durant les deux années suivantes, il se préoccupa surtout de préparer l'agrégation de philosophie, un peu à l'écart des durs combats politiques de cette période du début de la guerre froide. Admissible au concours de 1949, et ayant besoin de travailler, il accepta un poste de délégué ministériel au collège de Bruay-en-Artois (Nord), ce qui le contraignit à quitter sa famille. Admissible une seconde fois en 1952, il fut titularisé adjoint d'enseignement et muté à la rentrée 1954 au lycée Faidherbe de Lille (Nord), ville où il avait installé sa famille. Il fut ensuite nommé professeur délégué ministériel au lycée de garçons de Tourcoing (Nord), à la rentrée 1955, puis au collège de filles de la même ville, à la rentrée 1956.

Cette période nordiste fut extrêmement féconde en engagements pour Jean Petite qui découvrit un autre monde que celui qu'il avait connu : les travailleurs des mines et des chemins de fer et des militants communistes de terrain ainsi que des prêtres ouvriers. Il commença à militer au Syndicat national de l'enseignement secondaire, en étant secrétaire de la section (S1) du collège de Bruay, et participa aux premières grèves des professeurs en 1949-1950. Adoubé au congrès académique par [Cyprien Bocquet](#), il devint militant de la liste « B », mais sans jamais appartenir à la Fédération de l'Éducation nationale-CGT, entra à la commission administrative de la section académique (S3) en 1952, bientôt chargé des relations avec le rectorat pour les adjoints d'enseignement et les maîtres auxiliaires. Il apprit son métier de syndicaliste auprès des responsables du S3 (Bocquet, [Fernand Matton](#), [Marie-Joseph Moeglin](#)) qui dirigeaient le syndicat de façon assez indépendante par rapport à la direction parisienne, en étant très attentifs à la défense de la qualité de l'enseignement de second degré et aux conditions de travail et de rémunérations de leurs personnels. Il figura aussi sur la liste « B » aux élections à la CA nationale, de 1954 à 1956, mais sans être élu.

Jean Petite cherchait en même temps sa voie au plan politique dans des groupes de « chrétiens progressistes ». Lecteur de la revue *Esprit*, du journal *La Quinzaine*, de la revue *Economie et Humanisme*, ayant participé à l'aventure de la revue *Les mal-pensants* (1949-1950) animée par Georges Suffert, il fut attiré par le mouvement « Jeunesse de l'Église » du père [Montuclard](#), s'efforçant de « lutter contre l'idolâtrie moderne ». De son côté, son épouse militait au bureau national de l'Union des femmes françaises. L'ensemble de ces influences le conduisit à s'engager au Mouvement de la Paix, dont il fut l'un des secrétaires départementaux du Nord de 1953 à 1957. Avec des camarades se retrouvant dans l'orientation d'*Esprit*, il ne souhaitait pas réduire l'activité du Mouvement à l'interdiction de la bombe atomique, objet de l'Appel de Stockholm du 18 mars 1950 ; il poussait à son élargissement à la décolonisation et à l'Europe, notamment à la réunification de l'Allemagne, tenant ainsi à ce que le Mouvement conserve son indépendance par rapport à l'URSS. Il devint membre du bureau national en 1956 et intervint pour condamner l'intervention soviétique en Hongrie. Ce sujet

divisa par ailleurs gravement les militants « Bouches-du-Rhône » au congrès de la FEN de novembre, dont beaucoup, non-communistes comme lui, mais aussi communistes, furent choqués par l'intervention de [Georges Fournial](#), copie conforme de la position du Parti communiste français.

Peu après, engagé dans la lutte pour la paix en Algérie, il participa à la création à Lille du Mouvement des intellectuels pour la Paix en Algérie et fut signataire avec [Louis Guilbert](#) d'un projet de motion soumis au vote des syndiqués avant le congrès du SNES de 1957 ; la motion qui condamnait la « pacification » en Algérie, demandait « une négociation pour un cessez-le-feu avec ceux qui se battent, devant aboutir à un règlement politique sur la base de la reconnaissance du droit à l'indépendance des populations autochtones et de la sauvegarde des intérêts légitimes des populations d'origine européenne », recueillit 33 % des exprimés, contre 22 % à celle de [Pierre Broué](#) (pour la liste « A »), mais il y eut 44 % d'abstentions sur 46 % de votants.

Pour bénéficier de sa titularisation comme professeur certifié, Jean Petite accepta un poste au collège de Falaise (Calvados) en octobre 1957. Une nouvelle phase de sa vie commençait en Normandie. Intégré dans le cadre des professeurs bi-admissibles en 1960, il fut muté au lycée Malherbe à Caen (Calvados), en septembre 1963, où il allait rester en poste jusqu'à sa retraite, ayant bénéficié en 1977 de la promotion interne au grade d'agrégé.

Il poursuivit son militantisme au SNES : secrétaire du S1 de Falaise dès son arrivée, il fut rapidement élu à la CA du S3 de Caen. En 1961, il devint secrétaire de la section FEN du Calvados, à la suite du changement d'orientation de la section départementale du Syndicat national des instituteurs (élection de [Guy Julienne](#)) puis il cumula la responsabilité de secrétaire du S3 (1964-1966). Il militait en même temps à l'amicale laïque de Falaise, puis fut élu au conseil de la Fédération des œuvres laïques du Calvados en tant que secrétaire de la SD/FEN. Il fut un des animateurs de l'expérience de cette section s'efforçant de dépasser les clivages traditionnels de tendance notamment au plan pédagogique : une plate-forme concernant le premier cycle du second degré et la formation des maîtres fut élaborée ; le Plan Langevin-Wallon fut réédité en 1963 et popularisé. Jean Petite s'intéressa beaucoup à partir de cette époque à la recherche scientifique pédagogique.

En même temps, il fut élu membre de la CA nationale du SNES sur la liste « B » et membre du bureau national à partir de 1958 ; il allait le demeurer jusqu'à sa prise de retraite. Il devint alors un des militants les plus en vue de ce courant qui devint « Unité et Action », s'efforçant de maintenir la diversité des approches dans un débat démocratique, et d'empêcher que certains militants communistes ne se sentent en droit de prendre des initiatives seuls ([Maurice Loi](#) en particulier). Il s'investit pour changer les mandats du SNES au sujet des classes de sixième et cinquième ; ainsi, lors du référendum de 1963, il prit parti avec [André Drubay](#) et le secrétaire pédagogique [Jean Marchais](#), pour un enseignement commun en sixième et partiellement différencié en cinquième avec report du commencement du latin à ce niveau.

Jean Petite poursuivait parallèlement son militantisme au Mouvement de la Paix : il fut ainsi rapporteur de la motion sur l'Algérie au congrès d'Issy-les-Moulineaux en mars 1962, qui avait été la cible de l'OAS le jour de son ouverture par un attentat à la voiture piégée (3 morts et 47 blessés). À la même époque, son domicile fut perquisitionné par la police. Il prit part à diverses manifestations internationales de pacifistes en Angleterre, en République fédérale allemande. Avec Drubay, il participa au Congrès mondial de la Paix à Moscou, en juillet 1962, en s'intéressant aux mouvements d'indépendance ; son « tiers-mondisme » s'affirma dès lors. Il militait aussi à la Ligue des droits de l'Homme.

Proche de [Gilles Martinet](#) et de [Claude Bourdet](#), il rejoignit le Parti socialiste unifié en juillet 1962 (son épouse était membre du PSU depuis avril 1960) et en mars 1967, il se présenta aux élections législatives dans la première circonscription de Caen, où il obtint 4 359 voix, soit 6,35 % des suffrages exprimés, un des meilleurs scores du PSU. Il se désista pour le candidat communiste [Jacques Bayon](#) arrivé en tête, alors que celui de la FGDS se retirait seulement.

Cette année 1967 marqua un autre tournant dans le parcours de Jean Petite avec la victoire de la liste « Unité et Action » aux premières élections au collège unique du nouveau SNES. Il fit partie de la

nouvelle direction du mini-secrétariat, véritable secrétariat général collectif, aux côtés des deux secrétaires généraux, André Drubay et [Etienne Camy-Peyret](#) et de trois militants communistes : [Gérard Alaphilippe](#), [François Blanchard](#) et [André Dellinger](#) ; il se vit confier l'importante responsabilité de secrétaire de la commission pédagogique, qu'il allait conserver sous d'autres appellations jusqu'en 1981. Il abandonna dès lors toutes ses responsabilités à la FEN et au SNES à Caen (le secrétariat du S3 passa à son ami [Robert Bourdon](#)) ; il était aussi entré à la CA fédérale nationale (comme suppléant en 1965 puis titulaire en 1966), et fut déchargé de cours pour un demi-service, souhaitant ne pas être coupé de la pratique du métier.

Il eut dès lors l'ambition, à la fois de faire un bilan des enseignements de second degré et de construire pas à pas un projet syndical de réforme du système éducatif prenant pour guide le Plan Langevin-Wallon, qui puisse dépasser les grands principes du Comité national d'action laïque rappelés à son colloque de 1964. Il fut ainsi un des principaux animateurs des premiers États généraux du SNES en novembre 1967, où toutes les composantes de la gauche politique et syndicale étaient représentées. En mars 1968, il participa au colloque d'Amiens, en observateur, juste avant le congrès d'étude du SNES consacré notamment à l'orientation scolaire (avec Jacques Romian\*) et à la situation dans le second cycle.

Jean Petite vécut les événements de mai-juin 1968 à Caen et à Paris, en estimant tout de suite que le mouvement devait s'appuyer aussi bien sur la classe ouvrière que sur le mouvement étudiant. À titre personnel, il participa au meeting de Charléty auquel la direction du SNES ne s'était pas associée, espérant que [Pierre Mendès France](#) soit reconnu comme le leader de la gauche, ce qui ne fut pas le cas, à son grand désappointement. À l'issue de ce meeting, il participa à un déjeuner avec [Louis Astre](#), premier secrétaire général « autonome » du nouveau SNES et militant du PSU, invités par [Marc Heurgon](#) et Michel Rocard\* qui souhaitaient savoir dans quelle mesure il y aurait possibilité de construire un nouveau courant dans le SNES et la FEN, susceptible d'accueillir les militants de gauche, en dehors du courant « Unité et Action » dominé par les communistes. Jean Petite ne répondit pas à cette sollicitation. Il représenta néanmoins à nouveau son parti aux élections législatives de 1968, dans la circonscription de Lisieux-Falaise. Il obtint 2 473 voix, faisant passer le score du PSU de 3 à 6 % des suffrages exprimés. En 1969, la direction du PSU persista, en poussant au développement de la nouvelle tendance « Rénovation syndicale » dans le SNES ; [Robert Chapuis](#), secrétaire à l'éducation, envoya alors une circulaire demandant aux militants U-A du PSU de quitter leur tendance pour rejoindre RS ; Jean Petite, qui était particulièrement visé, signa alors une lettre collective de refus avec ses camarades [Pierre Antonini](#), André Bourdon, [André Guillemont](#) et Robert Romeu : tous démissionnèrent ensuite du PSU ou ne reprirent pas leur carte. Son épouse, en revanche, continua de rester fidèle au PSU d'[Huguette Bouchardeau](#). Comme ses camarades, Jean Petite avait choisi de rester fidèle à « Unité et Action » qui était en train de se structurer au plan fédéral. Il lui semblait en effet que ce courant était le seul à pouvoir rassembler dans la diversité la majorité des enseignants, de tous les degrés, et de participer à sa place à l'élaboration du Programme commun de la gauche qu'il appelait de ses vœux. Il joua d'ailleurs un rôle important dans cette structuration et dans l'apparition en 1970 et le développement du bulletin *Unité et Action*, au comité de rédaction duquel il participa régulièrement.

Parallèlement, sollicité par [Gérard Delfau](#) et [Louis Mexandeau](#), il apporta à partir de 1972 sa collaboration au groupe « Démocratie et Université », « carrefour politique et syndical, lieu d'échanges, de réflexion, d'études pour un socialisme qui se cherchait », où se retrouvaient nombre de militants socialistes U-A. Il n'adhéra qu'un peu plus tard au Parti socialiste, en 1974, dans la section des « écrivains » et participa au *brain trust* installé dans la Tour Montparnasse au service du candidat unique de la gauche à l'élection présidentielle, [François Mitterrand](#). C'est ainsi que lui échut de la responsabilité de rédiger la réponse à la lettre, qu'au nom du SNES, il avait écrite au candidat à la présidence.

Après mai-juin 1968, Jean Petite fut ainsi acteur, de différentes manières, dans les débats et combats autour de l'École, qui occupèrent une très grande place dans l'espace public. Il participa aux

négociations de juin-juillet 1968 avec Edgar Faure, marquées par la fin du latin en sixième, la création des équipes pédagogique et éducatives, l'élargissement de la composition des conseils d'établissements et de leurs pouvoirs ainsi que la création des foyers socio-éducatifs. Au congrès du SNES de 1972, après avoir rencontré Yvan Illich, dont beaucoup de sectateurs n'avaient pas compris, selon lui, le message, il fut l'un des artisans (avec Michaux, Alaphilippe et [Luc Bouret](#)) de la mise au point de la philosophie du SNES sur l'institution école, hostile à toute déscolarisation malgré les contradictions qui la traversaient ; elle était « nécessaire à la formation de la force de travail [...] de l'homme social et à l'épanouissement de chaque personnalité » ; les établissements scolaires étaient donc des lieux d'enseignement et en même temps des lieux d'éducation.

Mais l'approche de Jean Petite pour construire un « enseignement démocratique de qualité » fut essentiellement pragmatique, expérimentale, à l'opposé d'une approche idéologique : priorité à la recherche, à la lutte contre l'échec, à la formation des maîtres, ainsi qu'au passage par les disciplines d'enseignement, « bonne manière de ne pas se couper du vécu des enseignants pour retrouver des cohérences et affermir des choix ». Si la valeur des savoirs devait être réaffirmée, les savoir-faire et les pratiques ne devaient pas être mésestimés. Le concret devait être réintroduit à l'intérieur d'une pédagogie globale, d'où l'intérêt pour les travaux manuels éducatifs ; il en allait de même pour les enseignements artistiques et l'éducation physique et sportive. En concertation avec les associations de spécialistes et le Syndicat national de l'éducation physique et sportive pour l'EPS, Jean Petite impulsa donc une série d'initiatives communes. Il en alla de même pour les enseignements dits fondamentaux : français, philosophie, langues vivantes, enseignements scientifiques et technologiques. Il accordait en outre beaucoup d'importance aux expérimentations pour trouver les méthodes et les moyens de lutter contre l'échec scolaire, mettre au point des procédures de rattrapage. Il aurait voulu aller plus loin dans les ouvertures à de nouvelles méthodes que ne le souhaitait la majorité des militants du SNES : il défendit ainsi le « travail indépendant » et la libre disposition de 10% de l'horaire mis en place en 1973 par le ministre Fontanet.

Il ne perdait cependant pas de vue les objectifs généraux, réaffirmés par les États généraux du SNES de 1974, ceux d'un grand second degré de la sixième à la terminale, dans le cadre d'une scolarité obligatoire portée à 18 ans. C'est la raison pour laquelle il combattit le projet d'« École fondamentale » du SNI qui étendait le modèle de l'école primaire jusqu'à la troisième en se limitant à la scolarité obligatoire à 16 ans. Il combattit de la même manière le projet Fontanet puis la réforme Haby, tout en reconnaissant, avec le recul, que la création du collège unique avait été un tournant et un progrès. Dans sa critique de cette réforme, il insistait sur son ambiguïté visant à donner un savoir minimum au plus grand nombre tout en maintenant la sélection des élites. Il s'opposa au projet de la FEN « d'éducation permanente » rendu public en 1977, estimant que ce projet n'était que l'École fondamentale du SNI prolongée par un cycle de détermination, « procédant d'une conception morale de l'homme dans un type indéterminé de société, réduisant la science à la possession de savoirs, conduisant à une « école de la médiocrité ».

Dans un dossier de *L'Université Syndicaliste* qu'il coordonna, publié en janvier 1977, furent exposées les propositions du SNES pour l'École, puis au terme d'un autre dossier, réalisé fin 1977, intitulé « Le second degré, une idée neuve », Jean Petite suggéra plus précisément « Un secondaire unifié, dans l'école progressive ». Le mot allait conduire à la dénomination du projet de « l'École progressive », dont il fut la cheville ouvrière. Mis en forme définitivement en 1981 pour être présenté au nouveau ministre Alain Savary, il s'était en fait construit depuis le début des années 1970 et avait été illustré dans le film du SNES *Pour leur avenir*. C'était « un projet pour une gauche au pouvoir dont nous esquissions les traits » estimait-il, qui lui apparaissait, vingt ans après, « comme une sorte de testament ».

Au cours de la douzaine d'années durant laquelle il anima le travail pédagogique de la direction nationale du SNES, Jean Petite essaya de travailler en équipes dans lesquelles il fit venir des militants plus jeunes (Luc Bouret, chrétien progressiste socialiste de D-U comme lui, Jean Chaubard, agrégé de philosophie), et surtout des militantes : Suzanne Mamane, [Annette Krakowski](#), [Michèle Jacquet](#),

Rosette Spire, Monique Vuillat... Il eut aussi l'occasion de défendre les positions du SNES avec autorité au Conseil de l'enseignement général et technique et au Conseil supérieur de l'Éducation nationale.

Les journées des enseignants du PS de mai 1975, où les militants de la FEN furent invités à soutenir la majorité UID (Unité indépendance et démocratie), avec l'aval de [Louis Mexandeau](#), délégué général à l'Éducation depuis le congrès de Pau, constituèrent une déception pour Jean Petite. Comme Antonini et quelques autres, et comme en 1969, il ne se soumit pas, tout en restant membre de son parti. La déclaration SNI-PEGC/PS de février 1976 dans laquelle le PS prenait position de fait en faveur du projet d'École fondamentale, suite au travail de persuasion opéré par le groupe « École et Socialisme », instrumentalisé par les dirigeants de la FEN et du SNI-PEGC, constitua une nouvelle déception qui le conduisit à marquer ses distances. De la même manière, il n'approuva pas les mains libres laissées aux militants de l'OCI (Organisation communiste internationale) par la direction du PS pour contrôler le mouvement étudiant. Les passes d'armes qu'il menait souvent, dans les réunions du SNES et de la FEN, avec les militants du FUO (Front unique ouvrier) puis UPSAS (Union pour le SNES aux syndiqués) qui soutenaient la direction UID de la FEN, n'en furent qu'avivées. À l'intérieur du collectif UA-FEN, les responsabilités de la rupture du Programme commun en 1977 furent à l'origine de débats mais un terrain d'entente finit pas être trouvé et c'est Jean Petite qui présenta la motion Unité et Action au congrès fédéral de Nantes en 1978. Face à la stratégie d'[André Henry](#) visant à affaiblir UA, voire à exclure le SNES, il affirmait « la FEN doit rester la FEN » mais solidaire avec un mouvement syndical de classe et de masse, dont les accords et les actions CGT-CFDT manifestaient toujours l'existence. En octobre 1980, reprenant au bond une interview de Georges Séguy dans *Le Monde* à l'égard des Luther du syndicalisme ([Edmond Maire](#) en particulier), il s'interrogeait dans la revue U-A : « Faut-il brûler Luther ? » et affirmait : « Il n'y pas de nature réformiste de la CFDT. L'accord CGT-CFDT n'est pas le fait du hasard ou un accident de l'histoire. »

1981 marqua une nouvelle étape dans le parcours de Jean Petite. Une nouvelle direction nationale du SNES fut élue en juin, coïncidant avec l'élection de François Mitterrand à la présidence de la République. Alors qu'il avait perdu certaines de ses responsabilités dans le secrétariat national avec la disparition des grandes commissions, au profit d'un découpage par secteurs, et qu'il avait évité de prendre parti ouvertement dans les conflits qui avaient conduit aux départs de François Blanchard, de [Théodore Haddad](#) et dans celui qui opposait André Dellinger à Gérard Alaphilippe, il avait cependant gardé une position incontournable dans la direction. Il devint secrétaire général adjoint, aux côtés d'Alaphilippe qui attendait depuis longtemps de succéder à Etienne Camy-Peyret comme secrétaire général, et de sa compagne Monique Vuillat, autre adjointe. L'année suivante, ayant toujours manifesté beaucoup d'intérêt pour les affaires internationales, il succéda à André Drubay comme secrétaire général de la FIPESO (Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire officiel). Dans cette situation qui devait l'éloigner de Paris assez souvent, il essaya de maintenir l'esprit de co-responsabilité de la direction. Désormais il avait de nombreux amis du côté du pouvoir politique et il insista pour que le SNES pratique un syndicalisme certes déterminé et vigilant mais constructif. Jean Chabard ayant décidé de ne pas persévérer dans la direction du SNES, il voyait en Jean-Louis Auduc, jeune agrégé d'histoire, militant socialiste, secrétaire du secteur « politique scolaire » héritier de la commission laïque, une sorte de successeur.

Au sujet de la création du grand service public unifié de l'Éducation nationale, il intervint au Congrès de la FEN de 1982 pour que cette question soit examinée dans toutes ses dimensions (racisme, décentralisation, droits des femmes, conception de l'enfant dans la société, paix et démocratie mondiale) ; la presse du lendemain s'en fit l'écho avec le sous-titre : « Un moderne de la FEN s'exprime ». En juin 1982, répondant à l'appel de Suzanne Prou, il signa « l'Appel des cent pour la paix » où il retrouva Georges Séguy et consacra à la question de la paix plusieurs articles dans la revue *Unité & Action*.

Quand Gérard Alaphilippe démissionna de tous ses mandats en septembre 1984 pour raison de santé, et fut remplacé par Monique Vuillat, Jean Petite resta secrétaire général adjoint jusqu'à la fin du mandat en cours en mai-juin 1985, avec Pierre Toussenet et Roger Vila et écrivit dans *L'US* un article

afin de remercier Gérard Alaphilippe pour la part déterminante qu'il avait prise dans le développement du nouveau SNES et pour maintenir l'unité de la FEN, ce qui était à ses propres yeux la question fondamentale. De plus en plus absorbé par ses fonctions internationales, il intervint dès lors plus rarement dans les débats du SNES, son dernier éditorial du 28 février 1985 « Au nom des jeunes » résumant en quelque sorte le sens de son engagement syndical pour toujours tracer de nouvelles pistes.

En 1986, Jean Petite prit sa retraite et passa le témoin de secrétaire général de la FIPESO à Louis Weber. Dans le prolongement de l'action entreprise par André Drubay, il avait élargi les adhésions de la fédération en dehors du cadre européen, notamment en Afrique, en faisant bénéficier les nouveaux membres d'un « programme africain » afin de les armer pour le développement et la démocratisation de leur système éducatif.

Divorcé de sa première épouse en 1978, il épousa en août 1989 à Bernières (Calvados), Barbara Hall, ancienne présidente de l'AMMA (Assistant Masters and Mistresses Association), et vécut dès lors le plus souvent en Angleterre où son épouse était directrice d'un établissement secondaire. Il poursuivit son militantisme à l'Appel des cent et était un témoin attentif de la situation politique et sociale en Europe et dans le monde.

Jean Petite n'avait accepté qu'une médaille, celle de la Résistance.

**SOURCES** : Arch. IRHSES (*L'Université syndicaliste*, fonds Jean Petite). — Arch. Nat., 581AP 101. — Archives du comité national du PCF. — Interview par Danièle Pouzache en 1997. — long récit autobiographique en forme de mémoires inachevées « De la difficulté d'être Unité et Action », écrit au début des années 2000, confié à l'IRHSES. — Jean Battut, *Changer l'école pour changer la vie : 1971-1981 François Mitterrand, la gauche et l'éducation*, L'Harmattan, 2012. — *Quand le syndicalisme rencontre le socialisme : Notes régulières transmises par la FEN et le SNI à François Mitterrand de 1975 à 1979*, L'Harmattan, 2013. — Jérôme Letournel, *Socialisme et socialistes dans le Calvados des origines à la fin du XXe siècle (1864-1998)*, thèse, Université de Caen, 2013. — Notes de Jacques Girault et Gilles Morin.

**Alain Dalançon, Pierre Petremann**

# Documents sur son militantisme au SNES et à la FEN

La période lilloise (1949-1957), militant de la « liste B »

S.N.E.S.  
Class. & Mod.  
S3 de LILLE

Lille, le 22 Mai 1955

CIRCULAIRE N° 8  
aux Secrétaires de SI  
aux membres de la CA  
pour information

La CA du S3, élue par le dernier Congrès Académique, s'est réunie le Dimanche 15 Mai. Elle a procédé au renouvellement du Bureau qui aura la composition suivante pour l'année 1955-56

Secrétaire Académique: F. MATTON  
Secrétaires adjoints: BOCQUET et BACQUAERT  
Trésorière: Mme LAMNOYE  
Secrétaires de catégories: Adj. d'Ens. PETITE MI et SE VATHELOT  
Secrétaires des Commissions: Corporative: MOEGLIN  
Pédagogique: PRUVOST  
Défense laïque: BOCQUET  
Membres: BODEL, RICHOT, DELAURE, AUDOIGNON, NEVEUX,

La CA a ensuite traité un certain nombre de questions:  
Indemnité spéciale aux enseignants: Protestation contre le retard apporté à la sortie des textes devant régler l'attribution de cette indemnité aux personnels auxiliaires. Demande d'intervention du S4.

Défense laïque: Sur la proposition de BACQUAERT, une somme de 12000 francs sera versée à une Amicale laïque d'ARRAS pour l'aider à poursuivre ses efforts et à faire l'achat du matériel indispensable au fonctionnement de ses séances de plein air du Jeudi.

Cours de vacances: Saisie par le S3 de TOULOUSE d'une protestation contre une circulaire récente réglant l'organisation et le fonctionnement des Cours de vacances, la CA a estimé que cette question n'était pas de sa compétence et ne s'est pas prononcée sur le fond.

Achat de matériel: La CA a décidé l'achat pour le Secrétariat académique, d'une machine à écrire.



Congrès SNES 1954 : Mas, Guilbert, Moeglin, Matton, Jacqueline Marchand, Jean Petite?, Reichen

S.N.E.S.  
S3 de LILLE

Lille, le 16 Juin 1957

Objet: Mouvement  
rectoral d'Octobre 1957

Aux Secrétaires de SI  
Aux MI, SE, AE, MA

Cher Camarade,

Les conditions de la rentrée scolaire d'Octobre 1957 nous laissent prévoir un mouvement rectoral très important. Des estimations officieuses feraient porter le mouvement sur plus de 600 postes dans l'Académie (MI, SE, AE, MA). Il est donc très important que vos délégués syndicaux soient avisés de vos demandes en même temps que les autorités administratives responsables (chef d'établissement et Recteur). Les services rectoraux font à l'heure actuelle procéder auprès de tout le personnel non titulaire d'un poste de professeur à un travail d'enquête préalable auquel vous devez répondre par voie hiérarchique. Renseignez-vous auprès de vos chefs d'établissements avant les vacances.

De même adressez-nous les fiches dont le modèle est joint à cette circulaire:

pour une demande de poste MI-SE à ROGER 43 AV. M. Vandermeersch (TOURCOING)

pour une demande de poste MA AE-DR à J. PETITE 20 rue François de Baets LA MADELEINE (Nord)

N° 146. — 14 mai 1956 L'UNIVERSITE SYNDICALISTE 19

## Elections à la C.A. du S.N.E.S.

Le présent numéro de "L'Université Syndicaliste" est particulièrement destiné à préparer les élections à la Commission administrative nationale du S.N.E.S.

Il contient, avec les professions de foi correspondantes, trois listes générales de candidats dites LISTES DE TENDANCE :

- 1) La liste Dhombras, des candidats autonomes (liste A) ;
- 2) La liste Tessier, dite Union et action (liste B) ;
- 3) La liste Caney, dite "Retour au syndicalisme" (liste C) ;

Les élections à la C.A. du S.N.E.S. vont fixer pour deux ans la composition de l'organisme responsable de notre syndicat.

Pour que la direction du S.N.E.S. reflète fidèlement l'opinion de l'ensemble des adhérents, nous demandons à TOUS nos camarades de prendre part au vote et de

**NE PAS S'ABSTENIR**

Les responsables syndicaux ont besoin de votre soutien. Faites connaître vos positions, vos sentiments. Vaines sont les protestations contre une décision déjà prise : il est plus utile et plus efficace de participer à l'activité syndicale toutes les fois que l'occasion vous en est donnée. Soyez présents, soyez attentifs !

**VOTER EST LE DEVOIR DE TOUT SYNDIQUÉ**

### LISTE A

LISTE DE TENDANCE

1. DHOMBRES, agrégé, Carnot, Paris, M.S. (1)
2. Mlle POTIER, cert., retraitée, Arras, M.S.
3. HOMBORGER, agrégé, Condorcet, Paris, M.S.
4. Mlle BOGHEY, certifiée, St-Etienne, M.S.
5. BENMERAH, agrégé, Chapl. Paris, M.S.
6. Mlle LIMBOUR, agrégée, J.-Ferry, Paris, M.S.
7. FERCEVAL, certifié, Grenoble, M.S.
8. MATTON, certifié, Lille, M.S.
9. BROE, A.E., Beaune, M.S.
10. LECHEVRE, certifié, Aix, M.S.
11. CHERAMY, agrégé, Voltaire, M.S.
12. MAS, certifié, Bordeaux, M.S.
13. MONDOT, certifié, Bordeaux, M.S.
14. RUFF, agrégé, J.-B-Say, Paris, M.S.
15. MARGHÉAU, certifié, Laval, M.S.
16. Mme HARDING, S.E., Paul-Bert, Paris, M.S.
17. WEHR, Sous-Int., Versailles, M.S.
18. DUSEUX, A.E., Epinal, M.S.
19. Mlle CABUT, certifiée, Douai
20. NAJEAN DE BEVERE, certifié, Clermont-Ferrand
21. BERTHELEMY, agrégé, Clermont-Ferrand
22. GAUER, A.E., Thionville
23. JOSSE, agrégé, Amiens
24. BISSERT, certifié, Auxillac
25. DAVID, certifié, Dijon, M.S.
26. LARRE, S.G., Mulhouse
27. HENNAUN, certifié, Douai/Front
28. BAY, agrégé, Condorcet, Paris, M.S.

(1) M.S. : membre sortant

### LISTE B

LISTE DE TENDANCE

1. FESSIER, certifié, Issoudun, M.S.
2. GUILBERT, agrégé, Paris, M.S.
3. CAPELLE, certifié, Albi
4. Mlle MARCHAND, agrégée, Paris, M.S.
5. PATARD, DM., Le Havre, M.S.
6. MEXANDEAU, M.I., Paris, M.S.
7. ANTONINI, certifié, Montpellier, M.S.
8. Mme CHEINET, agrégée, Paris, M.S.
9. PETITE, A.E., Lille
10. CANONGE, bi-adm., Montpellier, M.S.
11. HILAIRE, certifié, Avignon
12. DAURIAU, certifié, Rochefort
13. VIDAL, certifié, Fontainebleau
14. ROCHE, agrégé, Orléans
15. MUGNIER, certifié, Marseille
16. SERRAT, agrégé, Paris
17. MILOU, agrégé, Chartres
18. VAN DE WIELE, sous-int., Gap
19. ALLOYER, certifié, Angers
20. DUFOUR, agrégé, Niort
21. HEURTIER, A.E., Paris
22. L'HOSPITALIER, S.G., Paris
23. WEILL, agrégé, Dijon
24. LAURENT, S.E., Epervan
25. ROICHARD, agrégé, Nevers
26. BLONDEAU, certifié, Champagnole
27. DESPROGES, A.E., Limoges
28. MASSET, M.I., Paris

### LISTE C

LISTE DE TENDANCE

- (il n'y a pas de listes de catégories)
1. CANEY, certifié, Pasteur, Neuilly
  2. SERRIN, agrégé, Buffon
  3. SERRIN, certifié, Coulommiers
  4. MORERE, agrégé, Agen
  5. BASTIEN, certifié, Sésanne
  6. HIBIGUYEN, A.E., Janson
  7. MUNIER, certifié, Agen
  8. FOMIES, certifié, Bordeaux
  9. NICOLLET, agrégé, Henri-IV
  10. LANSADE, certifié, Michelet
  11. CHEVALIER, agrégé, Agen
  12. MEURIOT, S.G., Suresnes
  13. DOUINEAU, S.Int., Pasteur
  14. SCINCE, certifié, Carnot
  15. CESAIL, A.E., Pasteur
  16. XERIDAT, A.E., Carnot
  17. MAZIERES, A.S.E., Pasteur
  18. DEMOULE, agrégé, Michelet
  19. Mlle LUSINCH, certifiée, Pasteur
  20. PAUD, agrégé, Bordeaux
  21. BERGER, S.E., Pasteur
  22. MARY, agrégé, Pasteur
  23. BAICHE, agrégé, Suresnes
  24. BORROT, agrégé, Cl-Bernard
  25. Mlle MORIZE, certifiée, Buffon
  26. Mlle PALAT, A.E., Edgar-Quinès
  27. PORTA, A.E., Pasteur
  28. GARDET, A.E., Jacques-Dessus

## IV. MOTIONS DIVERSES

### 1) relatives à l'Algérie

#### a) Motion présentée par Broué

Le Congrès du S.N.E.S. renouvelle l'affirmation de sa volonté que soit trouvée dans les plus brefs délais une solution pacifique, donc négociée, au problème algérien.

Il considère qu'une solution "pacifique, démocratique et juste" est possible sur la base du plan proposé par le gouvernement français lui-même : "cessez-le-feu, élections libres, négociation des rapports franco-algériens".

Il estime que la première étape — le cessez-le-feu — ne peut être obtenue que par une *négociation sans exclusive et sans préalable* selon la formule d'une *conférence de la table ronde* qui a fait ses preuves en d'autres circonstances.

Il demande au gouvernement de prendre l'initiative de proposer cette modalité et en même temps d'en rendre la réalisation possible en libérant les détenus politiques algériens des camps et des prisons.

#### b) Motion présentée par Guilbert et Petite

Le Congrès du S.N.E.S. :

Devant l'évolution, depuis une année, de la situation en Algérie, constate les résultats de la méthode dite de pacification qui a forgé l'unité des populations musulmanes, a abouti à leur revendication unanime de la reconnaissance du droit à l'indépendance, a renforcé les exigences des ultras du colonialisme au point de rendre la situation des libéraux européens particulièrement difficile, comme l'ont montré à maintes reprises les mesures d'internement, d'expulsion, les contraintes physiques et l'interdiction répétée de la presse libérale et socialiste.

Il constate d'autre part que sous la fiction juridique de "l'Algérie ensemble de départements français", le ministre de l'Education nationale, avec l'appui de la direction du Second Degré, oblige de jeunes enseignants ou stagiaires à un séjour forcé en Algérie.

Il reconnaît en conséquence que les conditions ne sont plus remplies actuellement en Algérie pour que soit assuré un enseignement de liberté, fidèle aux principes qui régissent la Constitution française.

Il reconnaît d'autre part que dans les circonstances présentes les membres de l'enseignement qui se réclament ouvertement du S.N.E.S. et des positions qu'il a prises concernant la solution pacifique du problème algérien sont susceptibles d'être inquiétés pour de légitimes opinions inséparables du sens de leur mission. Il dénonce, dans ces conditions, les décisions d'autorité du gouvernement pour nommer ou maintenir en Algérie des enseignants contre leur volonté.

Il affirme que seule l'ouverture d'une négociation pour un cessez-le-feu avec ceux qui se battent, devant aboutir à un règlement politique sur la base de la reconnaissance du droit à l'indépendance des populations autochtones et de la sauvegarde des intérêts légitimes des populations d'origine européenne, peut assurer le retour à la paix.

Il considère que la négociation ouverte dans ces conditions permettrait d'établir entre la France et l'Algérie des liens économiques et culturels utiles aux deux pays et qui auraient d'autant plus de chances d'être durables qu'ils seraient librement consentis.

Il estime que pourrait être restitué dans ces conditions à la présence des enseignants français en Algérie un sens conforme à leur mission qui est de faire simplement aimer la culture française.

### 2) sur la défense des libertés

#### Motion présentée par Tessier

Le Congrès considérant que des enseignants de tous ordres ont été l'objet de poursuites judiciaires pour leur action contre la guerre d'Algérie.

Considérant d'autre part que certains projets de loi tendent à établir une discrimination politique en ce qui concerne l'appartenance à la Fonction publique.

et que des organisations, syndicales et autres, sont l'objet de mesures d'exception pour l'attribution de subventions ou même pour la tenue de leur congrès,

s'élève contre toutes ces atteintes aux libertés syndicales et démocratiques et condamne toute forme de discrimination syndicale et politique.

### 3) sur la paix

#### a) Motion présentée par Venet

Le Congrès du S.N.E.S. réaffirme l'opposition des enseignants à l'emploi de la force pour régler les différends internationaux et le sort des peuples. Il continue à penser que le mouvement syndical international doit rechercher les formes d'action propres à prévenir le déclenchement des conflits.

Pour cela il est indispensable :

— que le mouvement syndical soit effectivement indépendant des Etats et des gouvernements;

— que sa condamnation de l'agression ne soit pas unilatérale;

— qu'il s'élève contre l'oppression partout où elle se manifeste.

Sur ces seules bases peut se réaliser une action commune de tous les syndicats à quelque pays qu'ils appartiennent, action susceptible de peser effectivement sur les assemblées internationales et sur les gouvernements pour arrêter la course aux armements, atomiques ou autres, et préparer la voie à une paix solide qui soit autre chose que l'équilibre momentané de blocs hostiles.

#### b) Motion présentée par Antonini

Les événements internationaux de 1956 (Afrique du Nord, Proche-Orient, Hongrie) ont fait renaître la psychose de guerre et la situation économique difficile qui lui correspond. L'une comme l'autre est vivement ressentie par les enseignants dans l'exercice de leur métier.

Aussi le Congrès, rappelant ses positions antérieures, estime que seul le désarmement général, simultané et contrôlé, peut permettre l'établissement d'une véritable détente internationale ouvrant la voie à la construction de la paix.

— Il demande à tous les syndicats d'enseignants, dans tous les pays, d'unir leurs forces pour obtenir de leurs gouvernements, socialistes comme capitalistes, qu'ils s'engagent sans réticences dans cette voie.

— Il pense en particulier que devrait s'organiser dès que possible une action commune en direction de la sous-commission de l'O.N.U. à qui il appartient de proposer les premières mesures de désarmement et de faire cesser la course à l'armement atomique en se prononçant dans l'immédiat pour l'arrêt des expériences thermonucléaires, rendant ainsi l'énergie atomique à sa vraie destination.

### 4) corporatives diverses

#### Motion présentée par Petite

Le Congrès du S.N.E.S.,

constatant que le gouvernement, par des manipulations abusives de l'indice des prix des 213 articles, a violé sinon la lettre, du moins l'esprit de la loi fixant l'échelle mobile, réclame la revalorisation immédiate du salaire de base et demande que soit réalisée par son initiative l'unité la plus large des forces syndicales pour atteindre cet objectif.

#### Motion présentée par Caney et Brunelle

Le Congrès du S.N.E.S. :

considère que les projets de réorganisation de l'économie européenne ("Euratom", "Marché commun") risquent de mettre en danger la législation sociale de la France.

demande au Parlement et au Gouvernement français de veiller à ce que les droits acquis par les travailleurs français ne soient en aucun cas, ni dans aucun domaine, remis en question, sous quelque prétexte que ce soit.

#### Motions présentées par Drubay

a) Sur les traitements.

Le Congrès demande que la rémunération de la Fonction publique soit calculée sur le même traitement de base que dans le secteur semi-public et dans les mêmes délais, c'est-à-dire, dans les circonstances actuelles, 200 000 F au 1<sup>er</sup> juillet 1957.

## II - Les collèges universitaires ou : l'Université à l'heure des technocrates, par J. PETITE, membre du B.N.

Le Congrès du S.N.E.S. en 1958 devra se prononcer sur l'attitude des enseignants du Second degré à l'égard de certains projets issus des travaux des Colloques de Caen et de Grenoble (novembre 1956-1957) repris par le "Mouvement national pour le développement scientifique", connus sous le nom de "Collèges scientifiques universitaires". Le budget de l'Education nationale pour 1958 prévoyait la création de six d'entre eux, ce qui laisse à penser qu'ils entrent dans les perspectives d'une réforme que notre ministre entend réaliser hors tout contrôle parlementaire et sur avis de commissions d'où sont exclus les représentants mandatés d'enseignants. Que certains de nos camarades suivant Sénécot et Ruff aient cru devoir glisser sous le même mot des réalités très légèrement différentes, peu importe. Pour l'essentiel, l'esprit de ces propositions est le même, ce pourquoi nous avons cru devoir y opposer sous forme de motion une attitude différente dans son principe et ses conséquences.

Le "Collège universitaire scientifique" (unité scolaire de trois sections de cinquante étudiants au niveau de la propédeutique) (voir "Express" du 31 octobre 1957) doit être apprécié dans deux perspectives. Il est une réponse très partielle à la révolte de l'Université française dans son ensemble face aux conséquences d'une politique de guerre froide ou chaude. L'Université au niveau de l'enseignement supérieur et secondaire ne peut répondre aux exigences de la double poussée démographique et démocratique, ni en locaux, ni en maîtres scientifiques et littéraires, supérieur et secondaire, nous sommes tous solidaires en un seul combat.

Mais certains membres du "Mouvement national pour le développement scientifique" (et nos camarades Sénécot et Ruff semblent les suivre sur ce point) veulent plus. Le Collège universitaire est un coin placé dans les structures actuelles de l'Université. Sans doute ne sont-elles pas immuables, à condition de savoir où l'on va. Les conclusions de la commission d'étude pour le recrutement et la formation des personnels scientifiques nous le disent : deux cycles remplacent notre Second degré ; un premier avec les professeurs du 3<sup>e</sup> cadre recrutés à la sortie des Collèges Universitaires, un deuxième cycle avec des professeurs re-

crutés sur la base du C.A.P.E.S. et quelques agrégés. Le Collège universitaire est en fait le tronc commun de l'enseignement supérieur avec pour professeurs des agrégés recrutés sur la base d'une agrégation "concours polyvalent de l'Education nationale".

Or Sénécot ne pense-t-il pas que la place de l'agrégé est dans cet enseignement supérieur comme le maître de ces futurs enseignants. Quand Ruff nous dit qu'il faut régler la question des A.E. avant de se préoccuper du recrutement d'un troisième cadre, n'est-il pas déjà, ce cadre, pense comme possible, voire nécessaire ? Ainsi, les structures nouvelles que l'on dessine, sans trop insister pour ne point trop effaroucher nos esprits inquiets, sont celles de la "high school" américaine. Or les événements récents nous ont montré que la puissance américaine réside dans sa force matérielle, non dans la qualité de son organisation pédagogique. A l'imiter, la France courrait le risque de perdre son originalité sans y gagner en indépendance. L'Université y perdrait ses franchises de par sa subordination aux grands ensembles économiques et militaires.

C'est que ces projets ont pris forme dans des milieux qui, n'osant pas mettre fondamentalement en question la politique qui conduit l'Université au bord de l'abîme, sont acculés à des réformes qu'imposent d'autres aspects économico-militaires de la même politique. Le colloque de Caen était organisé par un groupe de personnalités où l'on retrouvait MM. Armengaud, Bourges-Maunoury, Buron, Houdet, Lapie, Lemaire, Longchambon, G. Martin, Mendès-France, Michelet, Soustelle, Viatte. Ce n'est pas sans inquiétude qu'on peut voir un homme comme Mendès-France, dans l'exposé des motifs de la proposition de résolution déposée le 27 décembre 1957, "tendant à inviter le gouvernement à mettre en œuvre les mesures d'ensemble qu'imposent pour la recherche scientifique et la formation de la jeunesse, les conditions nouvelles de la compétition internationale" faire dépendre empiriquement des réformes des nécessités actuelles du Pacte atlantique. A la réforme de l'enseignement qu'on n'a pu ni voulu entreprendre, on substitue l'opération "fabrication de cerveaux pour pool international". Nous sommes encore à penser que ce sont les hommes qu'il faut former, nous refu-

N° 169. — 10 mars 1958

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE

15

sons de payer du prix de la culture la note de ces cerveaux. Les exigences de ces petits groupes technocratiques sont aussi dangereuses pour une démocratisation de l'enseignement (c'est-à-dire pour une élévation culturelle de la nation) que les craintes de ceux attachés aux mythes du passé.

En cette circonstance, l'enseignement du Second degré est en situation difficile, partagé entre une direction générale qui, acquise, semble-t-il, à l'avis des technocrates, paraît avoir renoncé à défendre l'équilibre original de notre mode d'enseignement et une direction pédagogique, appuyée par des sociétés de spécialistes, souvent incapables d'adapter nos formes d'enseignement aux conditions nouvelles. Il appartient donc au syndicalisme universitaire, donc au S.N.E.S., de défendre une attitude progressive qui, en l'absence d'une réforme véritable liée à des changements profonds, garantisse l'avenir par des adaptations qui ne remettent pas en cause certaines structures. A ces structures en effet est liée par-delà nos situations d'enseignants la défense d'un humanisme de liberté auquel nous restons attachés. Certains préféreraient sans doute des cerveaux dociles à des consciences. Point nous.

Voilà pourquoi nous reconnaissons volontiers le droit à l'enseignement supérieur scientifique et littéraire (si ce dernier le demande) d'organiser ses propédeutiques sous forme de collèges universitaires. Mais voilà pourquoi nous refusons d'accepter, même sous le couvert d'un compromis, (voir le projet Sénécot-Ruff d'interdirection) le principe d'un cycle intermédiaire entre le Second degré et le supérieur. Les propositions qui nous sont faites visent à préparer les esprits des enseignants du Second degré à l'éclatement du Second degré, à l'institution du troisième cadre. Bref par le biais de satisfactions morales ou corporatives éventuelles, on nous demande de ratifier la réforme des technocrates.

On nous a dit : c'est le seul moyen de former des scien-

tifiques pour l'enseignement. Nous répondons : non. Il faut former des scientifiques. Mais l'enseignement ne sera assuré que s'il est convenablement rétribué. La constitution du troisième cadre évite de poser une telle question. Ceci dit, d'autres conditions sont certes à remplir. L'enseignement supérieur doit se réformer s'il veut former des enseignants. Il s'y emploie et c'est bien. Mais dans la mesure où il estime qu'il n'est pas spécialement qualifié pour préparer l'agrégation des autres, le Second degré doit assumer cette tâche dans le cadre d'un cycle complémentaire qui se donnerait pour tâche ce qui lui revient en partie, aujourd'hui : la préparation aux grandes écoles, à l'enseignement supérieur et aux I.P.E.S.

On nous a dit : le départ de l'agrégé favoriserait la promotion du certifié. On voit mal selon quelle logique. En favorisant au contraire l'institution du troisième cadre, ce départ risquerait de porter atteinte à certains de ses avantages corporatifs.

Voilà pourquoi refusant la réforme des technocrates, solidaire de l'action de l'enseignement supérieur pour s'assurer les moyens de la tâche qui lui est propre, nous proposons dans le même sens d'engager la bataille afin de mettre le Second degré à tous les niveaux, de la sixième aux classes préparatoires, dans la mesure de faire face aux besoins nouveaux. Voilà pourquoi nous proposons pour les jeunes auxiliaires, pour les certifiés et les agrégés qui doivent demeurer les seuls maîtres du Second degré, les derniers ayant vocation pour le cycle complémentaire, les premiers pouvant y être appelés selon leur valeur pédagogique, bref à tous ceux qui ont accepté de mener à bien leur métier d'enseignant, de se battre pour l'amélioration de leur condition d'existence et de travail dans le cadre pédagogique qui est le nôtre et dont nous n'avons aucune raison de penser pour la France et dans l'état actuel de la compétition internationale qu'il est révolu.

# Le plan Langevin-Wallon : un outil pour un syndicalisme nouveau

Section SNI-FEN du Calvados (1960-1966)

En janvier 1963, un numéro spécial du *Bulletin départemental des sections SNI et FEN du Calvados* était consacré à la publication du plan Langevin-Wallon. En France, d'autres rééditions suivirent dont celle de la FEN au plan national (1). Pourquoi à cette date ? Pourquoi le Calvados ? Avec quelles implications pour la vie syndicale ?

## A la rencontre du plan Langevin-Wallon

### ► Calvados, de la reconstruction à la transformation...

Le Calvados avait alors à peine achevé la reconstruction de ses villes et de ses villages. L'état de l'enseignement était précaire. Avec une popula-

tion dispersée en plus de 730 communes, l'enseignement primaire manquait cruellement d'instituteurs et ceux qui venaient d'ailleurs, souvent du Sud-Ouest, généralement sans formation, étaient à peine compris des enfants des campagnes. Au-delà du primaire, le Calvados partageait avec la moitié nord de la France un sous-équipement scolaire pour les lycées et les CET (2). A 14 ans, beaucoup d'enfants restaient en rade. Les constructions prévues paraissaient dérisoires. Tout invitait à exiger une prospective à long terme, ne serait-ce que pour cibler les mesures provisoires et d'urgence (3).

### ► SNI : quand une amicale devient un syndicat

Le total bouleversement syndical qui s'était produit en 1960, dans la section SNI du Calvados, confirmé en juin 1961, trouvait ses racines dans le véc-

de cette crise par les instituteurs des écoles. Il conduisait au passage d'une section, de la pratique d'une amicale à la vie d'un syndicat. L'équipe qui émergeait recueillait les fruits d'un travail sur le terrain. Elle était exigeante pour la prise en compte des revendications parfois négligées, soucieuse d'affirmer la personnalité du Calvados.

Cette équipe était formée d'hommes et de femmes de caractère à l'expérience diverse. Peu avaient une appartenance politique : cinq seulement parmi les responsables étaient affiliés à trois partis différents. Or, si les revendications étaient la base où construire leur unité, si de nouvelles règles de fonctionnement devaient en garantir la durée, le plan Langevin-Wallon dégageait perspective et finalités communes. N'avait-il pas été, en son temps, le produit d'un accord entre des hommes et des femmes idéologiquement différents, mais ayant un sens aigu des réalités à maîtriser, à partir d'un consensus sur des finalités.

### ► SNES : de nouveaux profs face aux restructurations socio-économiques et au renouvellement des approches culturelles

Dans le second degré classique et moderne, les principaux responsables « autonomes » étaient en poste dans d'autres villes ou départements : Rouen, Cherbourg, Le Mans. Peut-être était-ce là une des conséquences lointaines de la période où le SNES avait dû faire face à la dissidence, à l'initiative de protagonistes normands (4). On les retrouvait dans les classes préparatoires, mais une

#### Le Groupe Normand d'Éducation Nouvelle et le Comité Départemental d'Action Laïque

(F.O.L. - Conseils des Parents d'Élèves - F.E.N. - S.N.I. - Délégués Cantonaux)

avec la participation

**des syndicats d'enseignants**  
S.N.I. - S.N.E.S. - S.N.E.T. - S.N.I.-D.E.N.  
S.N.E. Sup.

**des centrales syndicales**  
C.G.T. - F.E.N. - U.N.E.F.

**des partis politiques laïques**  
Parti Radical - S.F.I.O. - P.S.U. - P.C.F.

**des organisations**  
Ligne des Droits de l'Homme - Union Rationaliste



vous invitent à une journée d'études sur le thème

## ACTUALITÉ

DU

## PLAN LANGEVIN-WALLON

9 h. - **Les fondements historiques, scientifiques et philosophiques du Plan Langevin-Wallon**

Exposé de M. MIALARET, Professeur à l'Université de Caen

14 h. 30 - **Les implications politiques du Plan Langevin-Wallon**

Table ronde des partis politiques  
Discussion générale  
Conclusions

(1) Plusieurs éditions du plan parurent à cette époque :

- dans un supplément de *l'Ecole et la Nation* (1962) ;

- par la FEN (1963) ;

- dans les actes du colloque GFEN/Société française de pédagogie (1963).

(2) CET : Collèges d'enseignement technique, ils assurent la formation professionnelle et seront remplacés par les LEP aujourd'hui LP.

(3) J. Petite : *Bilan et perspectives, Bulletin du Calvados*, mai-juin 1962, pp. 30 et 31.